



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mulhouse le 07/01/2021

COVID-19 : Lancement de la campagne de vaccination des professionnels de santé libéraux du Haut-Rhin

Dans le cadre du lancement de la campagne de vaccination contre la Covid-19, le GHRMSA, la Communauté professionnelle territoriale de santé Mulhouse agglomération (CPTS), les 3 Maisons médicales de garde d'Altkirch, Thann et de Colmar, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), l'Ordre des Médecins du Haut-Rhin et le correspondant de la médecine libérale de Saint Louis ont décidé d'une stratégie commune de déploiement vaccinal.

Cette campagne de vaccination à destination des professionnels de santé libéraux débute le 7 janvier 2021.

Qui est concerné ?

Conformément aux consignes nationales, la campagne de vaccination contre la Covid-19 concerne à ce jour les professionnels de santé libéraux de 50 ans et plus ainsi que ceux de moins de 50 ans à risques.

En raison de l'approvisionnement progressif en doses vaccinales, sont vaccinés en priorité les professionnels libéraux suivants : les médecins, les infirmiers, les kinésithérapeutes et les dentistes.

Comment la vaccination est-elle organisée ?

La vaccination est assurée par les professionnels libéraux, médecins et infirmiers, sur rendez-vous et créneaux horaires prédéfinis. La consultation pré-vaccinale est réalisée par les médecins traitants des professionnels de santé.

Le GHRMSA et les Hôpitaux Civils de Colmar mettent des locaux à disposition des professionnels de santé libéraux pour procéder aux vaccinations à Mulhouse, Thann, Altkirch, Saint-Louis et Colmar. Les sites sont approvisionnés par la Pharmacie du GHRMSA selon une fréquence définie avec les correspondants libéraux.

La gestion des rendez-vous est assurée par les référents de chaque site :

- Pour les professionnels de santé libéraux de l'agglomération mulhousienne : inscription sur le site de la CPTS Mulhouse agglomération



Site de Mulhouse Emile Muller - Site de Mulhouse Hasenrain - Site de Thann - Site d'Altkirch - Site de Cernay
Site de Sierentz - Site de Bitschwiller-lès-Thann - Site de Rixheim - Site de Saint-Louis

COMMUNIQUE DE PRESSE

Page 2 sur 2

- Pour les professionnels de santé libéraux du bassin d'Altkirch : l'inscription se fera via un lien doodle (Contact : Dr Hild, hildph@gmail.com)
- Pour les professionnels de santé libéraux du bassin de Thann : inscription auprès du Dr Kleimberg, tél 03 89 38 71 05 (didier.kleimberg@gmail.com)
- Pour les professionnels de santé libéraux du bassin de Saint Louis : inscription auprès du Dr Moritz (pasc.moritz@wanadoo.fr)
- Pour les professionnels de santé libéraux du bassin de Colmar : la campagne de vaccination débutera le mardi 12 janvier et se fera sur RDV.

Des dotations spécifiques de vaccins sont également prévues pour les Hôpitaux civils de Colmar, les Centres hospitaliers de Colmar et de Rouffach, la Clinique des Trois Frontières de Saint Louis, la Clinique du Diaconat ainsi que le SDIS du Haut-Rhin.

Le GHRMSA a démarré la vaccination de ses professionnels de santé ce mercredi 6 janvier à l'hôpital Emile Muller de Mulhouse.

La directrice du GHRMSA, Mme Krencker

Le Président de la CPTS, Dr Trynieszewski

Le Président du CDOM68, Dr Cerfon

Le Président de l'URPS, Dr Ruetsch

Le responsable de la MMG de Colmar, Dr Danner

Le responsable de la MMG de Thann, Dr Kleimberg

Le correspondant de la médecine libérale pour le secteur de St-Louis, Dr Moritz

Le correspondant de la médecine médicale pour le secteur d'Altkirch, Dr Hild



www.ghrmsa.fr



Facebook : GHR Mulhouse Sud-Alsace



Twitter : @ghrmsa



YouTube : GHR Mulhouse Sud-Alsace

Contact Presse :

Service Communication

03 89 64 78 55

communication@ghrmsa.fr